

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 06 novembre 2020 à 17 h 00

-----

AUJOURD’HUI six novembre deux mille vingt

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 30 octobre 2020, s’est réuni en visioconférence.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l’appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

**Olivier BIANCHI, Maire, président la séance**

**Présent(e)s :** Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

**Excusé(e)s ayant donné pouvoir :**

**Excusé(e)s :**

**Absent(e)s :**

**Secrétaire :** Wendy LAFAYE

-----

*Mme Fatima CHENNOUF-TERRASSE quitte la séance avant le vote de la question n°2 et donne pouvoir à Mme Marianne MAXIMI.*

*Mme Wendy LAFAYE était absente pendant le vote de la question n°4.*

-----  
**Rapport N° 29**  
**FINANCEMENT DE LA MISSION DE PREVENTION SPECIALISEE AU TITRE**  
**DE LA CONVENTION 2019-2020 TRIPARTITE ADSEA VILLE METROPOLE**  
-----

*Ne prennent pas part au vote de la question n°29 : Cécile AUDET et Wendy LAFAYE en tant que membres du Conseil d'Administration de l'Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence du Puy-de-Dôme (ADSEA63).*

La Prévention Spécialisée est une action éducative de proximité menée par des professionnels qualifiés sur des territoires définis, souvent fragilisés. Elle va à la rencontre d'enfants et de jeunes présentant des risques de marginalisation. Elle s'exerce sans mandat nominatif, dans le respect de l'anonymat des personnes, en recherchant leur libre adhésion. Elle promeut des dynamiques individuelles ou collectives pour permettre à des personnes et/ou à des groupes de se construire ou se reconstruire, à leur rythme. Elle participe au développement social et citoyen du territoire où elle s'exerce.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la Prévention spécialisée relève de la compétence de la Métropole. A ce titre, une convention cadre a été signée pour les années 2019, 2020 et 2021.

La Métropole et la Commune de Clermont-Ferrand souhaitent renforcer mutuellement leurs politiques de prévention à destination des adolescents et des jeunes, afin que ces derniers puissent disposer d'un maximum d'atouts pour réussir leur vie d'adulte.

Les enjeux pour la Métropole sont de mieux articuler les différentes politiques publiques au profit des jeunes en situation d'exclusion et de développer de nouvelles actions sur les territoires en étroite collaboration avec les communes et les associations.

La Ville de Clermont-Ferrand en ce qui la concerne, entend soutenir la mission de Prévention Spécialisée au titre de sa politique jeunesse. Celle-ci a fait l'objet d'une réforme suite à une concertation conduite à la fin de l'année 2018. A l'issue de cette concertation, la Ville a validé plusieurs axes de développement (délibéré au Conseil Municipal du 18 décembre 2018) avec pour objectif général de mieux répondre aux aspirations et besoins actuels des jeunes, notamment en développant de manière partenariale des réponses aux questions de formation, qualification, emploi, logement et santé. Pour la Ville de Clermont-Ferrand, la Prévention Spécialisée est une intervention complémentaire aux actions portées par les équipes territoriales de développement social : les équipes de l'ADSEA interviennent de manière prioritaire et non exclusive en prévention secondaire, en s'adressant prioritairement aux jeunes en rupture sociale, afin qu'ils se construisent une identité, une responsabilité personnelle, et qu'ils acquièrent une autonomie et des compétences pour aller vers l'âge adulte.

La Commune de Clermont-Ferrand décide donc de contribuer au financement de la mission de Prévention Spécialisée déclinée sur son territoire, dans la continuité des termes de la Convention de partenariat signée entre la Ville et l'ADSEA pour les années 2019 et 2020. Cette convention a fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipale du 12 avril 2019.

Le soutien financier apporté par la Ville à la Prévention Spécialisée est défini dans cette convention à hauteur de 116 380 euros par an.

Ce cadre conventionnel fixe les objectifs communs poursuivis en matière de prévention, les axes d'intervention sur lesquels se retrouvent les équipes de prévention et celles de la Ville, les dispositifs portés par la Métropole et les modalités de gouvernance et d'évaluation du partenariat.

En conséquence, il vous est proposé, en accord avec votre commission :

- d'approuver l'attribution de la subvention annuelle 2020, prévue dans la dite convention, à hauteur de 116 380 € ;
- d'autoriser le versement, en temps utile de cette subvention à l'association.

### **DELIBERATION**

Après en avoir délibéré, la proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 18 NOV. 2020

Pour le Maire et par délégation  
L'Adjointe,

Sondès EL HAFIDHI

